

15^e de
v. dyck.
Jan. 1659.

823.

Monsieur,

On a autant de peine à se taire du sujet de vos douleurs,
qu'à vous en enterrer. Ce sont toussoit de nouveaux coups
d'ongle dans la plaie, qui il ^{se multiplier} vaudrait mieux ^{si on la laissait} laisser corolles
à nos. mais chez moy la compassion ^{fait} force ^{au} le devoir de l'charité,
et il nous a sensible à Pre et fils, que dans le misérable où l'on
veut dire que nous attendons quelque chose, ~~qui nous~~
nous devions un peu de témoignage à la sincérité de la part
que nous ^{avons} ~~assez~~ de nos afflictions, qui véritablement a été
la nostre et vous. Le sera. ~~Si nous ne~~
commençons ~~que~~ que d'autre me adieué, faire nous la faveur
de recevoir ci la même pour une marque ~~que~~ ^{que} de ce
que nous avons ^{souffré avec vous} de nous avoir vu si pâles et
muets quand d'autre me. Si capables de parler, et me
continuer, il vous plaira l'bonne demeure,